



**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
(Article L. 181-10-1 du code de l'environnement)**

***portant ouverture de la consultation du public relative à la demande d'autorisation
environnementale présentée par la société GHM Grandes Huileries du Midi pour ses
installations d'extraction d'huiles végétales exploitées sur la commune de Béziers
portant sur un doublement de ses capacités de productions d'huiles***

Une consultation du public sur le projet susvisé, d'une durée de 3 mois, est prescrite
du lundi 7 septembre 2026 à 9h00 au lundi 7 décembre 2026 à 17h00 inclus.

Cette consultation concerne la commune de Béziers, lieu d'implantation du projet et siège de la consultation et les communes de Villeneuve-les-Béziers, Sauvian et Cers, se trouvant dans le rayon d'affichage de 3 kilomètres.

M. Etienne CABANE, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Montpellier. Il sera remplacé par M. Eric DURAND, commissaire-enquêteur suppléant, en cas d'empêchement.

Toute information technique peut être demandée par mail à l'adresse suivante : f.pisani@ghmidi.com

Pendant la durée de la consultation, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact, une étude de dangers et leurs résumés non-techniques, les plans et annexes sont consultables :

– sur le site du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/ghmidi34500-web/>

– sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/CONSULTATIONS-DU-PUBLIC-PARALLELISEES>

– au moyen du point numérique pour les usagers, en mairie de BEZIERS, services municipaux Caserne Saint-Jacques, Place des Casernes à BEZIERS, sur rendez-vous au 04.67.36.81.00.

– sous format papier, sur demande présentée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de la consultation auprès de la mairie de BEZIERS, services municipaux Caserne Saint-Jacques, sur rendez-vous au 04.67.36.81.00.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/ghmidi34500-web/>
- par mail à l'adresse électronique suivante : ghmidi34500@democratie-active.fr
- par voie postale à la mairie de BEZIERS, services municipaux Caserne Saint-Jacques, Place des Casernes – 34500 BEZIERS, à l'attention de M. CABANE, Commissaire enquêteur,
- toute personne souhaitant échanger avec le commissaire enquêteur pourra en faire la demande par courriel à l'adresse ghmidi34500@democratie-active.fr, un échange téléphonique ou toute autre modalité pourront être organisés.

Ne pourront être prises en considération que les observations parvenues au plus tard le jour et heure de clôture de la consultation (7 décembre 2026 à 17h00).

Deux réunions publiques, en présence du pétitionnaire, sont organisées par le commissaire-enquêteur à la Maison des Quartiers Albert Camus, 136 allées Rosa Parks à BEZIERS aux dates suivantes :

- première **réunion** le jeudi 17 septembre 2026 de 18 h à 19h30,
- seconde **réunion** le jeudi 26 novembre 2026 de 18 h à 19h30.

Ces réunions publiques feront l'objet d'un enregistrement audio destiné exclusivement à faciliter l'établissement du compte-rendu et à garantir l'exactitude des échanges.

Durant toute la durée de la consultation, les avis des services sollicités seront annexés au fur et à mesure au dossier et pourront être consultés.

À la fin de la consultation, le commissaire-enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses observations et de ses conclusions motivées à la préfète de l'Hérault et à la présidente du TA de Montpellier.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an, au plus tard à la date de la publication de la décision, sur le site internet de l'État de l'Hérault via le lien indiqué supra.

À l'issue de la consultation du public, la Préfète de l'Hérault prendra par arrêté préfectoral une décision d'autorisation ou de refus de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GHM (Grandes Huileries du Midi).

Fait à Montpellier, le 17 août 2026

La préfète,

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale


Véronique MARTIN SAINT LEON